



Divulgation de numéro de téléphone portable pour location

Par **caridebou_old**, le **11/12/2007** à **15:18**

bonjour, nje vais changer de location d'appartement dans 3 mois. j'ai envoyé ma lettre de préavis et en réponse ma régie me demandait de renvoyer un coupon pour le faire visiter avec 3 choix soit de déposer les clés chez la gardienne (il n'y en a pas), soit de donner mes horaires de disponibilité, soit de donner mon numéro de téléphone portable. or, ma régie n'a pas attendu de réponse de ma part et l'après midi même du jour où j'ai reçu l'accusé de réception de ma lettre, une personne me contactait alors que je n'avais pas signé le papier leur donnant l'autorisation de divulger mon numéro. est-ce légale et quel recours puis-je avoir face à cette régie avec laquelle les autres locataires nous avons régulièrement des problèmes ? pour info, je leur ai renvoyé une lettre indiquant mon mécontentement de cette divulgation et leur demandant de me prévenir avant de recommuniquer mon numéro. à ce jour je n'ai pas eu de nouvelles de leur part mais une autre personne a essayé de me contacter de leur part.